



TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE JEAN MACE

Cette salle est située au cœur des habitations ; **il est demandé aux utilisateurs la plus grande vigilance concernant le respect du voisinage** (portes et fenêtres fermées, comme stipulé paragraphe 4, chapitre IV du règlement général).

Capacité de la salle : 80 personnes

Tarifs de location :

- Aux particuliers :
 - COULANGES : . Jour de semaine (9h/9h) soit 24h : 90 €
. Week-end ou jour férié : 185 €
 - EXTERIEUR : . Jour de semaine (9h/9h) soit 24h : 130 €
. Week-end ou jour férié : 250 €
- Aux associations :
 - COULANGES : . Jour de semaine (9h/9h) soit 24h : 100 € (gratuit 1fois/an)
. Week-end ou jour férié : 200 € (gratuit 1 fois/an)
 - EXTERIEUR : . Jour de semaine (9h/9h) soit 24h : 130 €
. Week-end ou jour férié : 280 €
- Aux entreprises :
 - COULANGES : . Jour de semaine (9h/9h) soit 24h : 100 €
. Week-end ou jour férié : 200 €
 - EXTERIEUR : . Jour de semaine (9h/9h) soit 24h : 130 €
. Week-end ou jour férié : 280 €

Cautions :

Cautions pour la salle : 380 €

Cautions « ménage » : 80 €

Cautions « bruit » : 300 €

Confirmation de la location avec :

- Remise du règlement des salles signé.
- Remise de l'attestation d'assurance responsabilité civile.
- Dépôt du chèque de paiement de la location, d'un montant de €.
- Dépôt d'un chèque de caution de salle de €.
- Dépôt d'un chèque de caution de ménage de €.
- Dépôt d'un chèque de caution pour le bruit de : €.

Date de la location :

Le :

Etat des lieux entrant et remise des clés prévus le :

Etat des lieux sortant prévu le :

Fait le : à :

Le locataire,

L'adjoint animation, sports et culture,

M.....

Michel BERNARD



TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MICHEL COUTURAUD

La salle Michel Couturaud est une salle de spectacle de 340 m².

Sont mis à disposition des locataires :

- La salle principale et son office,
- Un espace bar ou guichet,
- Une loge,
- Les sanitaires.

Sont exclus de la surface concédée :

- Les autres parties du bâtiment,
- Les espaces verts, notamment le terrain de football limitrophe.

L'utilisation de la régie de sonorisation est limitée aux spectacles scéniques.

Le locataire doit se conformer au règlement de la Commission Départementale de Sécurité en vigueur pour les établissements de ce type, tout particulièrement en ce qui concerne :

- Les décors et matériels apportés par le bénéficiaire.

Quelle que soit la nature de la manifestation, tout décor apporté doit répondre aux normes anti-feu M1, à savoir matériaux non inflammables.

La mairie se réserve le droit de faire évacuer tout matériel ne répondant pas à cette norme (à la charge du propriétaire si nécessaire).

- Les assurances incendies du matériel utilisé pour la manifestation, ainsi que les assurances couvrant les autres risques, de telle façon que les dommages de toute nature soient garantis sans l'intervention de la Mairie.

- Le ménage :

Les tentures et rideaux de cette salle de spectacle interdisent l'utilisation de balai pour le ménage ; Seul l'aspirateur qui soulève moins de poussière est autorisé.

Capacité de la salle :

454 personnes maximum (340 places assises).

Tarifs de location :

- Aux particuliers :

COULANGES : . Journée (8h/18h) : 100 €

	. Soirée (18h/soirée) :	100 €
	. Journée (9h/9h) soit 24h :	150 €
	. Week-end ou jour férié :	200 €/j
		350 € les 2 jours.
EXTERIEUR :	. Journée (8h/18h) :	150 €
	. Soirée (18h/soirée) :	150 €
	. Journée (9h/9h) soit 24h :	200 €
	. Week-end ou jour férié :	250 €/j
		450 € les 2 jours.
-	<u>Aux associations :</u>	
	COULANGES : Gratuite 1 fois par an, puis ½ prix la 2ème fois, ensuite tarif ci-après :	
	. Journée (8h/18h) :	110 €
	. Soirée (18h/soirée) :	110 €
	. Journée (9h/9h) soit 24h :	150 €
	. Week-end ou jour férié :	200 €/j
		350 € les 2 jours.
EXTERIEUR :	. Journée (8h/18h) :	200 €
	. Soirée (18h/soirée) :	200 €
	. Journée (9h/9h) soit 24h :	250 €
	. Week-end ou jour férié :	300 €/j
		500 € les 2 jours.
-	<u>Aux entreprises :</u>	
	COULANGES :	
	. Journée (8h/18h) :	110 €
	. Soirée (18h/soirée) :	110 €
	. Journée (9h/9h) soit 24h :	150 €
	. Week-end ou jour férié :	200 €/j
		350 € les 2 jours.
EXTERIEUR :	. Journée (8h/18h) :	200 €
	. Soirée (18h/soirée) :	200 €
	. Journée (9h/9h) soit 24h :	250 €
	. Week-end ou jour férié :	300 €/j
		500 € les 2 jours.

Un tarif horaire peut également être appliqué aux associations pour la pratique régulière d'activités : 15 € par heure.

Cautions :

Caution pour la salle : 450 €

Caution « ménage » : 120 €

Caution « bruit » : 300 €

Confirmation de la location avec :

/___/ Remise du règlement des salles signé.

/___/ Remise de l'attestation d'assurance responsabilité civile.

/___/ Dépôt du chèque de paiement de la location, d'un montant de €.

/__/_/ Dépôt d'un chèque de caution de salle de : €.
/__/_/ Dépôt d'un chèque de caution de ménage de : €.
/__/_/ Dépôt d'un chèque de caution pour le bruit de : €.

Date de la location :

Le :.....

Etat des lieux entrant et remise des clés prévus le :

Etat des lieux sortant prévu le :

Fait le :.....à..... :

Le locataire,
M.....

L'adjoint animation, sports et culture,
Michel BERNARD